LES ASSURANCES

AU

CANADA.

PROJET D'AGENCE

D'UNE

COMPAGNIE FRANCAISE D'ASSURANCE

CONTRE L'INCENDIE, SUR LA VIE, ET CONTRE LES RISQUES MARITIMES.

PAR JULES FOURNIER.

Négociant à Montréal.

Montreal:

JOHN LOVELL, IMPRIMEUR

1865.

B.C.
1865
13
QL
(CD)

à l'Hon. M. Chauveau
Témoignage respectueux
de l'auteur
Jules Fournier

LES ASSURANCES

AU

CANADA.

PROJET DE FORMATION D'UNE SUCCURSALE DE COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE CONTRE L'INCENDIE, SUR LA VIE ET LES RISQUES DE LA NAVIGATION, A ÉTABLIR AU CANADA,

PAR JULES FOURNIER.

Négotiant à Montréal.

Une Compagnie Française d'assurances contre l'incendie, sur la vie, et contre les risques de la navigation, qui offrirait de sérieuses garanties, serait accueillie au Canada et plus spécialement dans le Bas-Canada, non-seulement avec plaisir par les propriétaires et commerçants, mais avec la plus vive sympathie, et la plus grande reconnaissance par la population toute entière.

Démontrer à une Compagnie Française d'assurances qu'une succursale établie au Canada réaliserait des bénéfices considérables, rien ne nous paraît plus facile, et pour cela nous n'aurons qu'à soumettre les observations qui suivent, résultat de l'étude la plus consciencieuse de cette question, à tout homme compétent, pour prouver, jusqu'à l'évidence, qu'il n'est pas une entreprise qui offre à la spéculation bien entendue, plus de sécurité et plus de chances de bénéfices, sans risques, et sans dangers pour les capitalistes les plus prudents.

Un aperçu rapide de la question des assurances au Canada et des conditions imposées à toute compagnie étrangère à la province démontrera fort clairement la justesse de nos assertions.

I.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Le Chapitre XXXIII des Statuts de la province du Canada, contenant l'acte relatif aux Compagnies d'assurances contre le feu, non incorporées dans les limites de cette province, contient sous les Nos. 1 et 9, les dispositions suivantes :

" 1o. Il ne sera loisible à aucune Compagnie d'assurance contre " le feu, non incorporée par un Statut de cette province, de se " charger d'aucun risque ou de transiger aucune affaire d'assurance " d'une nature quelconque dans cette province, sans avoir préalable- " ment obtenu du ministre des finances de cette province un permis " à cet effet.

" 9o. Aucune Compagnie d'assurance ou agent, ou agents d'au- " cune Compagnie d'assurance incorporée hors des limites de cette " province, transigeront aucune affaire d'assurance à moins que " telle Compagnie d'assurance ne possède au moins *Cent mille* " *piastres* de capital versé et intact, placé en actions cotées au " moins au pair, ou en effets, ou sur hypothèque affectant des " immeubles de la valeur du double du montant pour lequel ils " sont affectés.

Ces deux articles de la loi, sanctionnés le 19 Mai 1860, et qui ont été mis en vigueur à partir du 1er. Janvier 1861, fixent et définissent parfaitement les formalités à remplir par les Cies. d'assurances étrangères qui veulent établir des branches ou Succursales au Canada.

Au moyen d'un capital de $100,000.00 ou frs.500,000.00 versé à titre de garantie, ou placé en rentes ou débentures du gouvernement, en actions des Banques, ou sur hypothèque, toute Compagnie étrangère a le droit d'établir une Succursale de ses affaires au Canada.

Ce dépôt de $100,000.00, qui pourrait devenir un obstacle pour des Compagnies Américaines ou Anglaises, devient pour une Com-

pagnie Française le principal motif qui doit militer en faveur de la création d'une de ses Succursales au Canada.

II.

Nous nous expliquons : L'Angleterre et les Etats-Unis, par exemple, offrent aux Compagnies et aux capitalistes des moyens de placements beaucoup plus avantageux qu'en France, et le motif bien simple en est que la limite du taux légal de l'intérêt étant moins restreinte qu'en France, les capitaux rapportent un intérêt plus élevé, pour peu que leurs propriétaires sachent utiliser leurs placements, ce que savent si bien faire et les Américains et les Anglais.

C'est surtout pour les Etats-Unis que nous pouvons parler ainsi, car l'Angleterre ayant une grande surabondance de capitaux sur ses principaux marchés, offre moins de chances aux placements à gros intérêts.

Aussi voyons-nous moins de Compagnies Américaines établies au Canada que de Compagnies Anglaises, malgré la proximité des Etats-Unis de cette province ; mais comme elles trouvent plus facilement l'emploi de leurs capitaux chez elles, les compagnies d'assurances n'exploitent pas les Provinces Canadiennes sur une aussi vaste échelle que ne le font les Compagnies Anglaises.

Les Compagnies Anglaises ont largement usé de la situation et elles se sont empressées d'établir au Canada des Succursales dont la nomenclature seule suffira pour prouver combien doivent être grands les profits, puisque tant de Sociétés se sont créées dans le pays même, et que tant d'autres étrangères ont cru devoir établir des agences dont la prospérité ne laisse rien à désirer.

III.

Les Compagnies d'assurances fondées en Canada et en voie d'exercice à Montréal sans parler de leurs Succursales dans les autres villes du Canada, sont les suivantes :

Montreal Insurance Company ;

Canada Life Assurance Company ;

Colonial Life Assurance Company ;
Mutual Assurance Company of the County of Montreal ;
Mutual Assurance Company of the City of Montreal ;
The Mutual Fire Insurance Company of the City of Montreal ;
Provincial Insurance Company of Canada ;

Les assurances qui ont établi des agences, soit étrangères, soit Canadiennes, sont :

Accidental Death Insurance Company of England ;
Alliance Insurance Company ;
Ætna Fire Insurance Company of Hartford ;
Britannia Life Insurance Company of London ;
British America Fire and Enland Marine Insurance Company of Toronto ;
Canada Life Insurance Company ;
Colonial Life Insurance Company ;
Commercial Union Insurance Company of Hartford ;
Connecticut Mutual Life Insurance Company ;
Eagle Life Insurance Company of London ;
European Assurance Society Life and Guarantee ;
Glasgow Association of Underwriters ;
Hartford Fire Insurance Company of Hartford ;
Horne Fire Insurance Company of New-York ;
Imperial Fire Insurance Company ;
International Life Assurance Society of London ;
Lancashire Fire and Life Insurance Company ;
Life Association of Scotland ;
London and Lancashire Fire and Life Insurance Company ;
Liverpooll and London and Globe Life Fire and Insurance Company ;
Mutual Life Insurance Company of New-York ;
National Life Insurance Company ;
North British and Mercantile Fire and Life Insurance Company ;
Security Insurance Company Inland and Marine ;
Phœnix Fire, Insurance Company of London ;
Queen Fire and Life Insurance Company ;
Royal Fire and Life Insurance Company ;
Scottish Amicable Life Assurance Society ;
Scottish Provincial Insurance Company ;

Scottish Provident Life Institution ;
Star Life Insurance Company of Boston ;
Union Mutual Life Insurance Company of Boston ;
Western Fire Insurance Company.

IV.

Le capital de $100,000 ou 500,000.00 fr. éxigé par le Gouvernement Canadien pour garantie des opérations d'une Compagnie d'assurance étrangère à la province, placé à raison de 7 p. %, par stocks sur les Banques ou à 8 p. % par hypothèque, offre, disions-nous tout à l'heure, un bénéfice déjà certain pour une Compagnie Française, voici pourquoi :

Les placements en Immeubles en France ou en rentes sur l'Etat, produisent en moyenne 3 à 4 p. % d'intérêts par année. Donc, $100,000.00 ou 500,000.00 fr. ainsi placés en France produiraient de 15 à 20,000.00 fr. ou 3 à $4,000.00 par an.

Mais en Canada les capitaux placés sur des garanties pour le moins aussi bonnes qu'en France, produisent 7 à 8 p. % d'intérêts, en sorte que $100,000.00 ou 500,000.00 fr. placés au vœu de la loi, produiraient à une Compagnie qui établirait une Succursale dans cette contrée, un intérêt annuel de $7 à $8,000.00, soit de 35 fr. à 40,000.00, fr. laissant ainsi un bénéfice immédiat sur ce seul cautionnement de 20 à 25,000.00 fr.

Cette somme serait déjà presque suffisante, jointe à la remise de la Compagnie sur les primes d'assurances souscrites, pour parer aux frais d'Installation d'agence, en admettant que les premières années n'offrissent d'autre bénéfice que cette différence d'intérêt, ce qui est loin de notre pensée.

V.

L'Angleterre est la nation qui a le plus encouragé, tant dans son propre royaume, que dans ses possessions coloniales le système des assurances ; il n'est pas une colonie Anglaise qui ne possède une agence des assurances établies à Londres, à Liverpool, à Dublin, en Ecosse ou dans toute autre ville de la Grande-Bretagne, jouis-

sant de quelque importance, mais il est peu de contrées que l'Angleterre ait exploitée à de plus dures conditions que le Canada.

Comprenant parfaitement la situation, les Compagnies ont su en profiter largement, et voyant que les frais d'établissement de leurs agences étaient en partie couverts par la seule différence de l'intérêt produit par le cautionnement de $100,000.00, garanti par l'Etat, elles n'ont pas reculé devant la possibilité d'une concurrence ou d'une compétition que, d'après nos prévisions, pas une Compagnie Anglaise ne soutiendrait avec avantage contre une Compagnie Française pui viendrait s'établir au Canada avec des précédents honorables et sérieux, sous le patrônage d'hommes dont les noms seuls seraient certainement pour tous les Canadiens-Français du Bas et du Haut-Canada, et plus tard de la Confédération de l'Amérique Britannique du Nord un signe d'alliance et de ralliement.

Nous disons que l'Angleterre a exploité les assurances au Canada à des conditions dures et onéreuses pour les assurés, et il sera facile de le démontrer par le tarif qu'ont suivi constamment les Compagnies et dont les prix sont tellement exagérés, que non seulement la concurrence est facile, mais encore impérieusement réclamée par le commerce et l'industrie, pressurés depuis si longtemps. Un article qui traîtera plus bas cette question de Tarif fera bien mieux ressortir notre pensée et la justice de notre réclamation.

La concurrence entre les Compagnies établies en France offre de bien autres difficultés à surmonter. Cela tient à plusieurs causes. D'abord à l'ancienneté de la Compagnie, à sa réputation plus ou moins connue de libéralité et de garanties de solidité, ensuite et sur tout, à la longueur de la durée des assurances souscrites.

Ainsi, en France la moyenne des assurances souscrites est de 5, 7, 9, 10 ans et plus, rarement moins, mais le plus souvent davantage. De telle sorte que, lorsqu'une nouvelle Compagnie vient à se fonder, elle est obligée de faire des sacrifices immenses, soit sur la remise aux agents pour les encourager à rechercher des assurances-soit sur les primes mêmes, et encore réussit-elle difficilement par la raison qu'elle est le plus souvent obligée d'attendre pour recueillir des risques que les polices d'assurances souscrites par d'autres Compagnies soient expirées ou sur le point de l'être. Et pendant ce temps elle perd en démarches coûteuses et inutiles 1, 2, 3, 4, ans à attendre une clientelle qui se défie d'autant plus de ses

offres que ses sacrifices sont plus grands et que les démarches de ses agents sont plus assidues. Et cette clientelle qui n'a, en définitive, aucun motif de changements, puisqu'elle a toujours eu à se louer de la Compagnie avec laquelle elle se trouvait en rapports depuis longues années, reste souvent assurée, malgré de nombreuses promesses à la même Compagnie pour une nouvelle période de 5, 7, 9, ou 10 ans, soit en renouvelant la police expirée, soit en acceptant les conditions de certaines Compagnies, c'est-à-dire un nouveau bail de *tavite reconduction.*

Ici, au contraire, les assurances sont faites et souscrites pour une année ou même 6 mois, parfois moins, jamais pour plus longtemps.

Il sera donc toujours facile à une Compagnie qui aura des agents actifs, laborieux, intelligents, bien posés dans le monde commercial et dans la société, de lutter avantageusement et d'exercer sans peine une concurrence d'autant plus facile que les assurés ne sont jamais liés par un engagement de longue durée.

Nous disons donc qu'une Compagnie Française connue par son honorabilité et par sa solvabilité, par la libéralité de ses transactions, que cette Compagnie exerce les assurances soit contre l'incendie, seulement soit sur la vie, soit contre les risques maritimes, qui fonderait une Succursale au Canada devrait d'abord s'entourer d'un conseil de censeurs, de directeurs, d'agents et d'employés dignes en tout point de la considération publique.

A cet égard, après nous être assurés de leur concours, nous avons la satisfaction de pouvoir inscrire les noms qui suivent, comme devant faire partie d'un conseil de référence sous le patrônage duquel s'exerceraient les opérations de la Compagnie. Ce sont—

Messieurs :

JEAN LOUIS BEAUDRY, *maire de Montréal,*
HENRY STARNES, *caissier de la Banque Ontario, ancien maire de Montréal,*
B. H. LEMOINE, *caissier de la Banque du Peuple,*
L. POMINVILLE, *avocat, de la société Cartier, Pominville et Bétournay,*
L. BEAUDRY, *directeur de la Compagnie du Gaz,*
C. E. BELLE, *inspecteur des Bois de la Couronne,*
A. ROY, *de la maison Adolphe Roy & Cie.,*
J. SINCENNES, *président de la Compagnie du Richelieu,*
W. McNAUGHTON, *de la maison Sincennes & McNaughton,*
J. BARSALOU, *de la maison Benning & Barsalou,*
L'Hon. G. R. S. de BEAUJEU, *membre du Conseil Législatif,*
A. DELISLE, *propriétaire rentier,*

HUBERT PARE, *négociant*,
PAUL HUA, *de la maison Hua et Richardson*,
HON. L. V. SICOTTE, *juge, ancien premier ministre du Bas-Canada.*
O. BERTHELET, *rentier*,
A. PINSONNAULT, *rentier*,
T. DOUCET, *vice-consul de France, notaire*,
JULES FOURNIER, *de la maison Jules Fournier*,
HON. L. RENAUD, *de la maison Renaud & frère, membre du Conseil Législatif*,
Son Honneur le Juge COURSOL,
L'HON. QUESNEL, *membre du Conseil Législatif*,
L'HON. CHAUVEAU, *surintendant de l'Education*,
DR. HINGSTON, *professeur à l'Université*,
NARCISSE VALOIS, *propriétaire*,

VII.

Ces noms qui représentent l'élite de la société et du haut commerce canadiens et sur lesquels il sera facile à la Compagnie Française qui fonderait une Succursale d'avoir des renseignements incontestables d'honorabilité, sont une garantie suffisante pour offrir aux assurés la sécurité indispensable à toute entreprise de ce genre.

Un Conseil de Surveillance, composé de 20 membres, nommerait cinq directeurs et censeurs, qui seraient chargés de contrôler et de vérifier à tour de rôle les opérations de la Société.

Il en serait de même dans toute ville où serait créée une agence.

Par exemple à Québec, où il sera facile de trouver encore 20 noms d'hommes aussi honorables, aussi respectables, et qui seront heureux d'offrir leurs services à la Compagnie qui fonderait une agence dans cette ville, dont les sentiments et les sympathies pour la France sont aussi vivaces et aussi sincères qu'à Montréal.

Il est en effet remarquable de voir combien sont restés attachés aux vieilles traditions Françaises les populations canadiennes. Et le seul titre de nationalité d'une Compagnie d'Assurance Française serait déjà un élément de succès, succès d'autant plus aisé à obtenir que depuis longtemps déjà l'établissement d'une agence de ce genre est sollicité par la grande majorité du commerce et des capitalistes canadiens.

Bien des années se sont écoulées depuis l'occupation du Canada par la France. Et malgré l'ingratitude du gouvernement Français d'alors, qui vendit aux Anglais les sentiments si purs de patriotisme de ses enfants, les Canadiens Français se sont fait honneur et gloire

de conserver intacts et leur langage national et leur religion catholique, qui, la première, porta dans ces parages, le flambeau de la civilisation et du progrès.

La religion catholique dirigée par des hommes de dévouement, de mérite, et de talents hors ligne, fait l'honneur et la gloire du Canada.

Le clergé catholique, propriétaire d'immenses domaines et de splendides établissements, sera le premier à donner l'exemple aux populations Canadiennes en souscrivant des assurances dont le montant sera considérable.

Nous pouvons nous dire autorisés à écrire ce qui précède par les affirmations et les encouragements que nous avons reçus de la part des Evêques et du haut clergé catholique du Canada, dont nous avons déjà su apprécier depuis longtemps par les relations d'affaires qui nous ont mis maintes fois en rapport avec ses membres, les excellentes dispositions dont il est animé envers les établissements Français dignes de quelque considération.

Le clergé catholique du Canada est essentiellement Français et Canadien.

L'ordre des Sulpiciens, composé pour le plus grand nombre de prêtres envoyés de France, celui des Jésuites, celui des Oblats et des Frères des Ecoles Chrétiennes, ont élevés des établissements qui ne dépareraient certainement pas les principales villes de France, si riches en magnificences religieuses !

Nous serions donc certains d'un concours actif et influent de ce côté ; les membres du clergé Canadien ne nous feraient pas défaut non plus, car si les premiers sont Français par la naissance, les seconds sont aussi Français qu'eux par le cœur.

VIII.

Nous avons parlé jusqu'à présent des considérations générales qui militent en faveur du projet d'établir une agence d'Assurance Française au Canada, mais nous ne sommes entrés dans aucun détail de chiffres qui prouve l'évidence de nos assertions.

Nous tenons d'abord à constater que les risques du feu ne sont pas ici plus dangereux qu'en France. Il est même des villes où l'organisation des pompes est si admirablement établie, qu'il n'est pas en Europe de système qui puisse être comparé à celui qui est

en vigueur à Montréal par exemple. Et comme ce système va être appliqué bientôt à Québec et dans quelques autres grandes villes des deux Canadas, il nous semble nécessaire d'en dire ici quelques mots.

Montréal est une ville, d'après le dernier recensement, de 110,000 habitants, mais dont le progrès est tellement rapide que, depuis dix ans, le nombre en a doublé, car le recensement de 1855 donnait une moyenne de 54,000 âmes seulement.

Depuis dix années, il s'élève de toute part des constructions si considérables que des quartiers tout entiers, apparaissent là où, il y a trois ou quatre ans, on voyait à peine quelques rares maisonnettes en bois.

Pour donner une idée de ce rapide progrès, il est bon de dire que depuis dix ans, il s'est élevé à Montréal seulement, plus de 5,500 maisons neuves et dont la valeur dépasse la somme de $34,000,000.00 répartis dans les divers quartiers ! Nous croyons que ce chiffre est plus éloquent que tout ce qu'il serait possible d'écrire pour prouver le progrès matériel d'une ville !

En 1852, un incendie terrible détruisit une grande partie du nord de la ville de Montréal, alors presque toute construite en maisons de bois ; mais par un arrêté digne du plus grand éloge, la Corporation de la ville de Montréal a décidé, et une loi sanctionnée par le parlement provincial a établi, qu'une règle uniforme de construction serait dorénavant adoptée, et qu'il ne serait plus permis de bâtir dans la ville que des maisons en briques et en pierres.

Malgré cette sage précaution, les incendies se renouvelaient fréquemment et le service des pompes ne suffisait pas souvent à arrêter les dévastations considérables dont parfois devenaient encore victimes les propriétaires des rares maisons en bois d'un certain quartier dont l'incendie aurait facilement pu s'étendre à la partie neuve de la ville.

La Corporation s'est alors entendue avec une compagnie qui, moyennant la somme de cent mille francs, a élevé une barrière définitive au torrent dévastateur.

Un télégraphe électrique, par une combinaison aussi ingénieuse que simple, donne le signal d'alarme à chaque station du feu, et depuis cette admirable institution, il n'est plus un feu qui ne soit arrêté presque aussitôt sa naissance. Et nous avons vu souvent

des établissements d'huile de pétrole, de vernis, et des manufactures de toutes sortes, qui auraient du, non-seulement être consommés en entier, mais encore atteindre les maisons voisines, être garantis du feu qui venait à éclater tantôt dans les caves, tantôt dans les combles, tantôt au 1er et au 2e étage.

Les frais occasionnés par l'établissement de ce télégraphe se sont élevés à la somme relativement modique de 100,000 frs. payables par la ville de Montréal en vingt années : cette somme de 100,000 frs. se divise comme suit :

Coût du télégraphe avec 50 boîtes de signaux d'alarme, correspondant aux stations du feu et aux cloches de l'Eglise Métropolitaine :

Premier point d'où part l'indication du lieu du sinistre,...	$16,000
Signaux à la police,.....	2,000
Signaux au réservoir des eaux,.....	2,000
Total,.....	$20,000

Ou 100,00 frs.

Les employés de cette sage et prévoyante institution, au nombre de 27 seulement, qui suffisent grandement au service des pompes ou plutôt des clés d'eaux placées à intervalles réguliers dans toute la ville, et recevant les eaux du réservoir général, jouissent des aslaires suivants :

1 Chef,.....		$1,000.00
1 Sous-chef,.....		600.00
8 Gardiens,...	$365.00 chaque, ...	2,920.00
9 Assistans, ..	312.25 "	2,792.25
7 Conducteurs,	292.00 "	2,044.00
1 Fabricant de tuyaux,.....		400.00
Total,.....		$9,756.25

En outre, il y a 3 compagnies de volontaires :

1 Capitaine qui reçoit,.....	$50.00	
2 Lieutenants, $40.00 chaque,.	80.00	
36 Hommes,... 20.00 " .	720.00	
Total,.....	$850.00	850.00
Ensemble,.....		$10,606.25

Soit cinquante-trois milles francs par an, à la charge de la Corporation de la ville.

Et pour qu'on saisisse bien l'importance de ce télégraphe et des résultats obtenus depuis sa création, nous allons dresser un tableau des incendies qui ont eu lieu depuis 1855, de la valeur des dommages plus élevés dans certaines années que dans d'autres, et nous prouverons, jusqu'à la dernière évidence, que les Compagnies n'ont aucun motif pour prélever des primes d'assurances aussi élevées et qu'il n'est pas en France une ville de quelque importance, manufacturière ou non, qui n'offre plus de chances de pertes pour les Compagnies que la ville de Montréal.

Ce tableau que nous devons à la bienveillante obligeance du département du feu de cette ville sera la meilleure preuve de ce que nous avançons :

TABLEAU

Des Incendies depuis 1855, *jusqu'au* 1*er Janvier* 1865, *ayant eu lieu dans la Cité de Montréal, avec les pertes durant cette période :*

Années.	Nombre des Incendies.	Montant des Pertes.	Observations.
1855	57	$54,000	
1856	90	140,088	Incendie de la Grande Ecole.
1857	94	59,027	Moulins à Scies Incendiés.
1858	74	42,620	Grand Incendie de la Distillerie Molson.
1859	81	84,411	Incendie de l'Eglise St. Jacques.
1860	50	87,128	Nouvel et vaste Incendie de la grande Distillerie Molson.
1861	54	116,680	Grand feu d'une Raffinerie Importante.
1862	95	44,711	POSE DU TELEGRAPHE.
1863	104	45,936	Si la Maison Devlin qui se trouve au-dessus du niveau des eaux n'eut pas été atteinte pendant l'hiver, la somme eut été bien moins considérable.
1864	104	33,147	Incendie de la Maison des Sourds-Muets, placée en dehors des conduits des eaux.

D'après ce tableau il est facile de voir que malgré l'accroissement considérable de la ville de Montréal, les incendies augmentant en nombre depuis la pose du télégraphe, puisque dans les deux dernières années ils se sont élevés jusqu'à 104 chaque année, le service du département du feu est tellement bien fait, que les sommes résultant des pertes, se sont élevées à la moitié seulement des années précédentes. Encore faut-il remarquer que deux cas non ordinaires

se sont présentés, puisque deux maisons ont été atteintes en dehors du niveau des eaux, ce qui n'aura pas lieu par la suite, attendu que la ville vient d'ajouter une force motrice considérable au pouvoir du réservoir des eaux, ce qui permettra aux employés du département du feu, l'emploie de leurs engins à toute époque et dans toutes les parties de la ville.

Nous pouvons donc dire dès à présent que les Compagnies peuvent bâser leurs calculs sur des pertes annuelles à subir entr'elles qui ne pourront dépasser une moyenne de $40 à $50,000 par année soit 150,000 frs. environ.

Un autre motif pouvait peut-être autrefois exiger une prime élevée de la part des Compagnies d'assurance parceque la spéculation n'était quelquefois pas étrangère au feu qui venait détruire des constructions considérables. Mais aujourd'hui, grâce à une juste sévérité et à des précautions dignes d'un gouvernement comme celui dont s'honore le Canada, la répression de ces méfaits et de ces crimes est poursuivie avec la plus grande vigilance et la plus stricte investigation.

Eh bien ! malgré cela, les primes exigées par les Compagnies au Canada et à Montréal, où les risques sont si bien garantis, sont demeurées si élevées, que le négociant même le plus prudent recule souvent en présence d'un impôt volontaire qui est en réalité une très lourde charge à supporter.

IX.

Abordons maintenant la question si importante du Tarif des Assurances contre le feu, perçu en Canada, et en comparant les prix à ceux perçus en France, faisons ressortir les bénéfices que peut réaliser une Compagnie Française, en assurant à des conditions bien plus libérales que ne le font les Compagnies canadiennes Anglaises ou Américaines.

Nous allons indiquer 19 risques qui sont les plus communément assurés au Canada et qui se divisent comme suit :

	Taux perçus par 2,000 frs. *frs. frs. c.*
1o. RISQUE.	
Maisons en ville, construites en pierre, couvertes en fer blanc, zinc, ardoise.....	6 *à* 6 50
2o. RISQUE.	
Maisons construites en bois, en ville, suivant les risques des voisins.....	26 *à* 35
3o. RISQUE.	
Magasins en pierre, en ville.....	10 *à* 15
4o. RISQUE.	
Magasins en bois.....	30 *à* 50
5o. RISQUE.	
Magasins contenant des huiles, vernis, &c., &c.....	30 *à* 45
6o. RISQUE.	
Maisons en pierre à la campagne, couvertes en zinc, ardoise, fer blanc.....	15 *à* 17
7o. RISQUE.	
Maisons en bois à la campagne, suivant risques.....	25 *à* 30
9o. RISQUE.	
Granges et servitudes à la campagne.....	30 *à* 35
10o. RISQUE.	
Hôtels en pierre de première classe en ville.....	12 *à* 15
11o. RISQUE.	
Hôtels en bois en ville.....	20 *à* 30
12o. RISQUE.	
Hôtels en pierre, 1ère classe, à la campagne.....	22 *à* 30
13o. RISQUE.	
Hôtels en bois à la campagne	35 *à* 45
14o. RISQUE.	
Marchandises et Mobiliers, (paient *extrà* un franc p. % par 2,000.00 fr. sur le prix assuré de la construction.)	

	Taux perçus par 2,000 frs. *frs. frs. c.*
15o. RISQUE.	
Brasseries p. %.....	2 *à* 3 . "
16o. RISQUE.	
Manufactures p. %.....	2 *à* 3 . "
17o. RISQUE.	
Manufactures à la campagne 5 fr. *extrà* par 2,000, plus 2 à 3 p. %.	
18o. RISQUE.	
Eglises, temples, &c., &.....	6 *à* 8 . "
19. RISQUE.	
Eglises, édifices publics.....	6 *à* 8 . "

X.

Et maintenant pour donner une idée de l'énorme différence qui existe entre les primes perçues au Canada et celles généralement perçues en France, pour les mêmes risques, nous allons soumettre à l'appréciation des personnes appelées à prendre connaissance de notre travail, un Tableau comparatif indiquant chaque risque au prix assuré de 100,000.00 frs. au Canada et en France ; la différence résultant de l'exagération des taux acceptés au Canada sera si apparente que nous ne doutons pas de tout l'intérêt que cette question pourra inspirer à tout homme d'affaires qui voudra réfléchir un instant aux immenses résultats qui seraient atteints dans cette contrée, par des Compagnies consciencieuses, dont les efforts seraient dirigés dans le sens d'une spéculation honorable et qui offriraient autant de sécurité qu'un dépôt aux Banques d'Angleterre ou de France.

ETAT COMPARATIF

Des Primes perçues en Canada et en France, calculées sur les 19 risques plus haut cités sur 100,000 frs.

Risques au Canada.	Risques en France.	Taux perçus en Canada. par 2000 frs.	Taux perçus en France. par 2000 frs.	Prime annuelle au Canada.	Prime annuelle en France.
		frs. c.	frs. c.	frs. c.	frs. c.
No. 1	No. 1	6 25	1 00	312 50	50 00
" 2	" 2	25 00	4 00	1,250 00	200 00
" 3	" 3	10 00	2 00	500 00	100 00
" 4	" 4	45 00	6 00	2,250 00	300 00
" 5	" 5	45 00	6 00	2,250 00	300 00
" 6	" 6	15 00	2 00	750 00	100 00
" 7	" 7	25 00	4 00	1,250 00	200 00
" 8	" 8	25 00	4 00	1,250 00	200 00
" 9	" 9	25 00	4 00	1,250 00	200 00
" 10	" 10	12 00	4 00	600 00	200 00
" 11	" 11	20 00	5 00	1,000 00	250 00
" 12	" 12	22 00	4 00	1,100 00	200 00
" 13	" 13	35 00	6 00	1,750 00	300 00
" 14	" 14	8 00	2 00	400 00	100 00
" 15	" 15	2 0/0	5 00	2,000 00	250 00
" 16	" 16	2 0/0	6 00	2,000 00	300 00
" 17	" 17	2¼ 0/0	6 00	2,250 00	300 00
" 18	" 18	6 par 2000	1 00	300 00	50 00
" 19	" 19	do	1 00	300 00	50 00
			Totaux.....	fr. 22,762 50	fr. 3,650 00

Il résulte du tableau qui précède, qu'une assurance, comprenant les risques ci-dessus au nombre de 19, tels qu'ils sont indiqués, souscrite au Canada, paie une moyenne de prime, pour 1,900,000.00 frs. de *vingt-deux mille sept cent soixante deux francs cinquante centimes* par an.

Tandis qu'en France la même assurance faite pour la même somme, assurant les mêmes risques ne paierait par an que la somme de 3,650 frs.

D'où il ressort une différence annuelle en faveur des Assurances Françaises de 19,112.50 frs.

Or, si la différence est tellement grande entre les primes souscrites en France et celles souscrites au Canada, en adoptant un tarif équitable qui garantirait les intérêts de la Cie. tout en sauvegardant ceux des assurés, il est raisonnable de dire que la Cie. qui entrerait résolument dans cette voie, arriverait à s'attirer dans le délai le plus rapide, non seulement les risques des propriétaires et négociants Canadiens, mais aussi ceux des Capitalistes Anglais, qui

chercheraient avant tout, à égale sécurité, l'économie dans leurs dépenses, si considérables, si l'on envisage les faux frais du commerce, frappé d'impôts déjà si élevés, soit par la Corporation de la ville, soit par les loyers dont le prix augmente en raison directe de la grande importance que prend chaque jour le Canada et plus spécialement Montréal.

Et si les Cies. Françaises réalisent au moyen d'un tarif si peu élevé, des bénéfices suffisants pour distribuer à leurs actionnaires, des dividendes comme ceux qui ont été produits jusqu'à ce jour par les cinq grandes Compagnies Françaises : la Royale, les Assurances générales, le Phœnix, L'Union, la France et l'Urbaine, il est bien permis de dire que les dividendes seront encore bien plus élevés au Canada, puisque le tarif étant plus élevé qu'en France, les risques ne seront pas plus grand pour la Cie. et que les frais d'agence se ront presqu'à couvert par suite de l'Intérêt que produira le Cautionnement de $100,000.00 ou 500,000.00 frs. comme il a été démontré plus haut.

De ce que nous nous sommes surtout appuyés pour corroborer notre opinion, sur la parfaite organisation qui règne à Montréal quant aux secours portés aux incendies et à la facilité avec laquelle ils sont arrêtés, il ne faudrait pas nous dire qu'il n'en est peut-être pas ainsi dans les autres villes et dans les campagnes du Canada.

A cela nous répondrons que l'Agent de la Cie. ne devra accepter les assurances qu'avec le plus grand discernement et la plus grande réserve ; qu'il ne devra pas agglomérer les risques dans la même rue, dans le même quartier ; et que, quant aux chances de pertes dans les autres villes, elles vont disparaître à Québec par suite de la création du même système qu'à Montréal, que Toronto, Hamilton et London vont suivre cet exemple, et que, quant aux petites villes et aux campagnes, les risques ne sont pas plus dangereux qu'ailleurs et surtout que dans certaines parties de la France, où les fermes sont construites en torchis, en chaume et le plus souvent entourées de paille, foin et autres matières inflammables.

Nous dirons enfin qu'une Compagnie prudente devra s'entourer de toutes les précautions nécessaires en pareil cas et que du choix de ses agents et directeurs dépendra son succès qui, pour nous, ne souffre pas même l'ombre d'un doute.

Etat de la situation de la Compagnie d'Assurance Anglaise "La Royale," d'après le compte rendu fourni au Gouvernement Provincial, pour l'année 1864. (Extrait des "Miscellaneous Statistics" par John Langton, auditeur).

1. CAPITAL.

Montant du capital en action		$10,000,000 00
Nombre des actions		500,000 00
Montant de chaque action		100 00
Montant payé sur chaque		15 00
Nombre d'actions allouées		95,205 00
Montant du capital payé		1,428,075 00
Nombre d'actions émises au Canada		

2. ACTIF.

Valeur des bien-fonds occupés par la Compagnie		679,503 00
Actions des Etats Unis et actions des divers Etats		462,778 00
Autres sécurités de divers gouvernements, se subdivisant en :		
Bonds du Gouvernement des Indes	$492,500 00	
Bonds du Gouvernement du Canada	51,425 00	
Sécurités Municipales Anglaises	52,858 00	
Actions de Docks et Chemins de Fer	825,170 00	
		1,407,492 00
Sécurités Municipales et paroissiales (prêts sur)		181,512 00
Prêts aux Chemins de Fer, etc., etc., assurés		2,851,821 00
Prêts sur polices de vie et autres sécurités personnelles		209,497 00
Comptant en Banque ou en mains		90,573 00
Comptant dans les mains d'agents, ou en cours de transmission		76,265 00
Total de l'Actif		$5,959,441 00

3. PASSIF.

Montant des réclamations non encore payées	53,921 00
Mantant du passif des assurances sur la vie, y compris le capital payé	3,866,581 00
Montant requis pour réassurer des risques à régler	721,825 00
Dividendes non payés	1,930 00
Toutes autres réclamations	86,235 00
Total du Passif	$4,730,492 00

4. REVENUS.

Montant général des primes reçues	$2,273,081 00
Moins les primes remises, &c., &c	401,880 00
Montant net des primes	1,871,201 00
Intérêts d'hypothèque et autres placements	98,576 00
Autres revenus	20,661 00
Total du Revenu	$1,990,438 00

5. DEPENSES.

Dépenses générales justifiées tant sur la vie que contre le feu..	$1,059,712 00
Dividende payé durant l'année 1864.....	165,200 00
Agents et commission.....	210,848 00
Salaires aux commis et employés.....	119,780 00
Rentes et Taxes	246,428 00
Total des Dépenses.....	$1,801,968 00

6. RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Date de l'Incorporation de la Compagnie.....	31 Mai, 1845.
Risques ayant une année ou moins à courir	$367,544,765 00
Total des risques plus d'une année à courir	1,744,350 00
Assurances perpétuelles.....	440,205 00
Montant total des Risques.....	$369,729,320 00
Risques acceptés pendant l'année.....	$663,663,901 00
Réassurances.....	77,737,359 00
Net	$555,926,542 00
Ou en francs approximativement.....	frs. 2,779,632,710

Les résultats ci-dessus n'ont pas besoin de commentaires, et nous pensons qu'il suffira d'examiner attentivement le compte rendu qui précède pour comprendre l'importance des Assurances au Canada.

X.

ASSURANCES SUR LA VIE.

Nous empruntons à la Cie. "La Royale" les principaux renseignements que nous allons donner sur ce genre d'assurance si répandu dans les Colonies Américaines et Anglaises, et qui est une si grande sourie de profits pour la Cie. la Royale spécialement.

Notre but en étudiant cette question, est de faire ressortir les avantages que pourrait avoir une Cie. Française à établir une agence pour cette branche dans le cas où le tarif déjà en vigueur au Canada pourrait lui paraître assez élevé pour exploiter ce genre d'opération.

La Compagnie Royale, d'un côté, s'est efforcée d'éviter des primes trop élevées, et de l'autre, pour la sûreté, et en définitive, dans l'intérêt même des assurés, elle s'est gardée d'adopter des primes que l'expérience a démontrées être fondées sur des calculs insuffisants, et par conséquent dangereuses. De plus, ceux

des assurés qui ont droit à la participation avec bénéfices sont garantis contre la possibilité d'avoir rien payé de trop, attendu qu'ils reçoivent, outre les sommes assurées par leurs polices, les deux tiers des profits nets produits à la Compagnie par les assurances sur la vie.

Les avantages qu'offrent les primes relativement modiques de la Compagnie d'assurance La Royale ressortent d'une manière frappante quand on les compare aux primes de beaucoup d'autres compagnies.

	Age.	Age.	Age.
Primes de beaucoup des compagnies les plus respectables.	20 ans. $2,18	30 ans. $2,67	40 ans. $3,40
Primes de la Compagnie La Royale,	$1,97	$2,49	$3,21

A la répartition des profits réalisés jusqu'à la fin de 1859, le Boni ajouté à la somme assurée par chaque police ayant droit à la participation, se montait à 2 pour cent sur la somme assurée par la police pour toute année entière qui avait existé depuis la dernière répartition des profits de 1854 ; ce qui constituait la plus grande addition qui eut jamais été faite aux polices pendant plusieurs années consécutives par aucune Compagnie d'assurances.

Une augmentation importante a également été accordée aux polices participantes de la période de quinze ans depuis 1845 jusqu'à 1859. Il est donc évident que les Bonis jusqu'à présent ajoutés par la Compagnie Royale aux sommes assurées par ses polices ont été constamment maintenus plus forts que ceux d'aucune autre Compagnie de la Grande Bretagne.

On vérifie et on arrête tous les cinq ans le montant des bénéfices à partager, et ils sont immédiatement appliqués aux polices ayant droit à la participation et ayant au moins deux années entières d'existence.

Dans le cas où l'assuré préfère jouir lui-même de sa part de profits, il peut, soit recevoir en argent comptant l'équivalent actuel de la valeur, qui autrement serait ajoutée à la somme assurée par la police, soit encore appliquer cette valeur à la réduction permanente des primes.

L'assuré peut habiter une partie quelconque du Canada, et faire

également la traversée entre le Canada et l'Europe, sans augmentation de prime.

Toute police rendue nulle, faute de paiement de la prime, peut cependant être renouvelée dans les trois mois qui suivent l'époque où celle-ci était définitivement due. Ce renouvellement s'effectue si l'on paie la prime et, de plus, une amende d'un demi pour cent sur la somme assurée, et si d'ailleurs on prouve à la satisfaction du Conseil d'administration que la personne sur la vie de laquelle l'assurance a été faite se trouve encore en bonne santé.

La Compagnie La Royale s'est toujours distinguée par sa libéralité et sa promptitude à acquitter ses engagements.

XI.

NOTICES SUR LES TABLEAUX DE PRIMES ET EXPLICATIONS DES DIVERS GENRES D'ASSURANCES LE PLUS ORDINAIREMENT SUIVIS AU CANADA.

Tableau No. 1.—Ce tableau contient le taux de primes d'une assurance de $100.00 pour les périodes respectives d'un an et de sept ans ; cette somme devant être payée lors du décès de l'assuré, s'il a lieu avant l'expiration de l'une ou de l'autre période que l'on aura choisie. Ce genre d'assurance est désirable pour le cas où une personne, si elle survivait à l'expiration d'une période convenue, devrait entrer en possession d'une certaine somme d'argent, laquelle, à moins d'être assurée, serait perdue si la personne mourait avant l'époque où la somme serait payable. On se sert aussi de ce moyen comme garantie pour prêteurs dans des *cas d'Emprunt à échéance fixe.*

Tableau No. 2.—Il montre les primes annuelles et semestrielles pour l'assurance d'une somme payable au décès de l'assuré quelle que soit l'époque où ce décès ait lieu. Cette opération convient au père de famille qui veut laisser un capital, un héritage à sa veuve ou à ses enfans, s'il vient à leur être enlevé par une mort prématurée.

Tableau No. 3.—Il montre les primes respectives pour assurer une somme payable à la mort du *premier* de deux individus, ou bien pour assurer le paiement de cette somme à la mort du *dernier.* Cette table peut s'appliquer à des cas nombreux.

PAR EXEMPLE :

1o. Des baux se trouvent souvent annulés par la mort du survivant de deux ou de plusieurs individus ; et, par le moyen de ce genre d'assurances, on peut se garantir contre des pertes causées par de telles annulations.

2o. Deux parents, deux amis, ayant des rentes viagères peu considérables, vivent ensemble dans l'aisance, mais la mort de l'un ou de l'autre diminuerait de beaucoup les moyens du survivant. C'est une position contre laquelle on se précautionne en assurant un capital payable au survivant des deux.

Tableau No. 4.—Il contient le taux annuel pour l'assurance d'une somme payable dans le cas où une vie, A, s'éteindrait avant une autre vie, B. Un mari qui veut laisser à sa femme des moyens d'existence, ou un fils qui désire pourvoir aux besoins de son père ou de sa mère, peut, grâce à ce système d'assurances, garantir un capital payable dans le cas où la femme, ou bien le père ou la mère lui survivrait.

Tableau No. 5.—Il indique le montant de la rente viagère immédiate qui serait assurée moyennant le versement de $100.00. D'après cette table les personnes âgées peuvent obtenir de leurs fonds un intérêt très élevé, et s'assurer par là une indépendance, ou des jouissances, qu'elles ne sauraient se procurer autrement.

Tableau No. 6.—Il contient les primes pour garantir une somme payable à l'assuré à l'âge de 50 ans, ou bien à l'âge de 60 ans, suivant les conventions ; et dans l'un et l'autre cas, cette somme devient payable aux héritiers ou aux ayant droits à l'époque de la mort de l'assuré, si elle a lieu avant qu'il ait atteint l'âge indiqué. Ce genre d'assurances se développe, et devient populaire à bons titres, car il offre à l'assuré en cas qu'il dépasse l'âge désigné, le double avantage de se trouver débarrassé de tout paiement de primes dans sa vieillesse, et de jouir lui-même du montant de son assurance. D'un autre côté, dans le cas où l'assuré mourrait avant d'atteindre l'âge fixé, le dit montant serait néanmoins payé à ses héritiers, ou à des tiers par lui désigné.

Tableau No. 7.—Il présente la prime simple et la prime annuelle pour assurer une dot, une somme déterminée, payable à un enfant, garçon ou fille, quand il atteindra l'âge de vingt-un ans ; celui qui fait l'assurance se réservant où à son choix ne se réser-

vant pas le droit à un remboursement de prime en cas du décès prématuré de l'enfant. Les parents commenceront à comprendre et à sentir les avantages de ce système d'assurance, qui leur permet, moyennant le sacrifice, souvent insensible, de quelques dollars par an, de garantir un capital à leurs enfants pour l'époque de leur établissement dans la vie.

Après ces aperçus, du reste fort clairement expliqués, viennent les 7 tableaux en question qui seront par nous ci-après reproduits pour fixer toute Compagnie Française sur le taux des primes anglaises, et principalement de la Compagnie la Royale, qui marche la première dans toutes les branches qu'elle exploite avec un égal succès.

XII.

Tarif No. 1.

PRIMES ANNUELLES

Pour une assurance de $100 *pour les termes respectifs d'un et sept ans.*

Age.	PRIME.		Age.	PRIME.	
	1 an.	7 ans.		1 an.	7 ans.
	$ c.	$ c.		$ c.	$ c.
16	0 75	0 80	39	1 60	1 71
17	0 76	0 84	40	1 63	1 75
18	0 79	0 88	41	1 67	1 79
19	0 83	0 92	42	1 71	1 85
20	0 86	0 95	43	1 76	1 93
21	0 89	1 00	44	1 81	2 01
22	0 92	1 04	45	1 87	2 11
23	0 95	1 08	46	1 93	2 23
24	0 99	1 12	47	2 00	2 35
25	1 02	1 17	48	2 07	2 49
26	1 07	1 21	49	2 23	2 64
27	1 12	1 25	50	2 38	2 81
28	1 16	1 30	51	2 53	2 95
29	1 21	1 34	52	2 68	3 09
30	1 26	1 38	53	2 83	3 25
31	1 30	1 42	54	2 99	3 40
32	1 35	1 45	55	3 14	3 57
33	1 40	1 49	56	3 30	3 74
34	1 43	1 53	57	3 45	3 91
35	1 47	1 56	58	3 60	4 10
36	1 50	1 60	59	3 76	4 29
37	1 53	1 64	60	3 91	4 48
38	1 57	1 67			

Exemple :—Une personne qui aura 30 ans à son prochain jour de naissance, peut, par le paiement de $1.26 assurer $100 à ses exécuteurs testamentaires ou légataires, si elle meurt dans un an ; ou par une prime annuelle de $1.38 elle assure la même somme si elle meurt dans sept ans.

Tarif No. 2.

PRIMES ANNUELLES ET SEMI-ANNUELLES

Pour une assurance de $100 pour la vie entière.

Age.	Sans Participation.		Avec Participation.		Age.	Sans Participation.		Avec Participation.	
	La prime ½ annuelle.	La prime Annuelle.	La prime ½ annuelle.	La prime Annuelle.		La prime ½ annuelle.	La prime Annuelle.	La prime ½ annuelle.	La prime Annuelle.
15	$0 75c	$1 48c	$0 90c	$1 78o	38	$1 38c	$2 71c	$1 55c	$3 04c
16	0 77	1 52	0 92	1 80	39	1 42	2 79	1 60	3 12
17	0 79	1 56	0 94	1 85	40	1 48	2 90	1 64	3 21
18	0 81	1 60	0 96	1 89	41	1 52	2 99	1 69	3 30
19	0 83	1 64	0 98	1 93	42	1 57	3 08	1 74	3 40
20	0 85	1 68	1 00	1 97	43	1 62	3 18	1 79	3 50
21	0 88	1 72	1 03	2 02	44	1 68	3 28	1 85	3 61
22	0 90	1 77	1 05	2 06	45	1 73	3 39	1 91	3 73
23	0 92	1 81	1 08	2 11	46	1 79	3 51	1 97	3 85
24	0 95	1 86	1 10	2 16	47	1 86	3 63	2 04	3 98
25	0 97	1 91	1 13	2 21	48	1 92	3 76	2 11	4 12
26	1 00	1 96	1 16	2 27	49	1 99	3 90	2 18	4 26
27	1 02	2 01	1 19	2 32	50	2 09	4 08	2 26	4 42
28	1 05	2 06	1 21	2 38	51	2 19	4 27	2 36	4 62
29	1 08	2 11	1 24	2 43	52	2 28	4 45	2 47	4 83
30	1 12	2 19	1 27	2 49	53	2 38	4 65	2 59	5 05
31	1 15	2 25	1 30	2 55	54	2 49	4 85	2 71	5 28
32	1 18	2 31	1 33	2 61	55	2 60	5 06	2 83	5 52
33	1 21	2 37	1 37	2 68	56	2 71	5 28	2 96	5 77
34	1 24	2 43	1 40	2 74	57	2 83	5 52	3 10	6 04
35	1 27	2 50	1 44	2 81	58	2 96	5 77	3 25	6 32
36	1 31	2 56	1 48	2 88	59	3 10	6 03	3 40	6 61
37	1 34	2 64	1 51	2 96	60	3 24	6 30	3 57	6 93

Exemple.—Une personne, qui aurait 30 ans à son prochain jour de naissance, peut, par un paiement annuel de $2 10c. assurer $100 à ses Exécuteurs testamentaires, Administrateurs ou Légataires à sa mort.

Tarif No. 3.

LES PRIMES ANNUELLES.

Deux Existences sans Participation.

Age.	Deux Existences Mues.	Le survivant des deux existences.	Age.	Deux Existences Mues.	Le survivant des deux existences.
15 x 15	$2 44c	$0 86c	30 x 35c	$3 88c	$1 47c
20	2 61	0 92	40	4 22	1 58
25	2 82	0 99	45	4 70	1 70
30	3 07	1 05	50	5 36	1 79
35	3 36	1 11	55	6 17	1 89
40	3 74	1 17	60	7 23	1 97
45	4 24	1 23	35 x 35	4 12	1 60
50	4 93	1 28	40	4 44	1 73
55	5 77	1 33	45	4 90	1 87
60	6 84	1 37	50	5 55	2 00
20 x 20	2 78	1 00	55	6 34	2 12
25	2 98	1 08	60	7 38	2 22
30	3 22	1 15	40 x 40	4 74	1 89
35	3 51	1 23	45	5 18	2 06
40	3 87	1 30	50	5 80	2 23
45	4 37	1 37	55	6 57	2 38
50	5 05	1 44	60	7 58	2 52
55	5 89	1 50	45 x 45	5 59	2 27
60	6 96	1 55	50	6 19	2 48
25 x 25	3 17	1 17	55	6 93	2 68
30	3 41	1 26	60	7 91	2 87
35	3 68	1 34	50 x 50	6 75	2 75
40	4 03	1 44	55	7 46	3 02
45	4 52	1 52	60	8 41	3 27
50	5 20	1 61	55 x 55	8 13	3 35
55	6 02	1 68	60	9 03	3 69
60	7 08	1 75	60 x 60	9 86	4 14
30 x 30	3 62	1 37			

Tarif No. 4.

Assurances pour survivants, montrant la prime nécessaire pour s'assurer une somme payable au décès de A, pourvu qu'il meure avant B.

SANS PARTICIPATION.

Les Ages de A et B	La Prime.	Les Ages de A et B	La Prime.	Les Ages de A et B	La Prime.	Les Ages de A et B	La Prime.	Les Ages de A et B	La Prime.
A. B.	$ c.	A. B.	$ c.	A. B.	$ c.	A. B.	$ c.	A. B.	$ c.
15 x 15	1 22	25 x 15	1 71	35 x 15	2 35	45 x 15	3 33	55 x 15	4 93
20	1 15	20	1 61	20	2 25	20	3 22	20	4 84
25	1 11	25	1 59	25	2 22	25	3 20	25	4 82
30	1 06	30	1 53	30	2 13	30	3 11	30	4 74
35	1 01	35	1 46	35	2 06	35	3 05	35	4 69
40	0 96	40	1 39	40	1 96	40	2 91	40	4 55
45	0 92	45	1 32	45	1 86	45	2 80	45	4 40
50	0 87	50	1 26	50	1 76	50	2 68	50	4 33
55	0 83	55	1 20	55	1 66	55	2 53	55	4 07
60	0 79	60	1 14	60	1 56	60	2 38	60	3 88
20 x 15	1 46	30 x 15	2 01	40 x 15	2 77	50 x 15	4 06	60 x 15	5 05
20	1 39	20	1 91	20	2 67	20	3 96	20	5 96
25	1 37	25	1 88	25	2 64	25	3 94	25	5 94
30	1 32	30	1 81	30	2 54	30	3 85	30	5 87
35	1 26	35	1 76	35	2 48	35	3 79	35	5 82
40	1 20	40	1 68	40	2 37	40	3 66	40	5 68
45	1 15	45	1 59	45	2 27	45	3 50	45	5 53
50	1 09	50	1 51	50	2 14	50	3 38	50	5 46
55	1 04	55	1 44	55	2 02	55	3 13	55	5 14
60	1 00	60	1 36	60	1 90	60	2 95	60	4 93

EXEMPLE.—Une personne ayant 25 ans peut assurer $100 à quelqu'un ayant 20 ans, pourvu que ce dernier lui survive, par le minime paiement annuel de $1.61.

Tarif No. 5.

Annuités immédiates qu'on peut s'assurer en payant $100 *comptant.*

Age.	Hommes.	Femmes.	Age.	Hommes.	Femmes.	Age.	Hommes.	Femmes.
	$ c.	$ c.		$ c.	$ c.		$ c.	$ c.
20	4 99	4 89	41	6 27	6 06	61	9 58	8 95
21	5 03	4 93	42	6 37	6 14	62	9 87	9 19
22	5 08	4 97	43	6 47	6 23	63	10 17	9 45
23	5 12	5 01	44	6 59	6 32	64	10 50	9 72
24	5 17	5 05	45	6 70	6 42	65	10 86	10 02
25	5 22	5 10	46	6 82	6 53	66	11 24	10 34
26	5 27	5 15	47	6 95	6 64	67	11 65	10 68
27	5 32	5 20	48	7 09	6 76	68	12 10	11 05
28	5 38	5 25	49	7 23	6 88	69	12 57	11 45
29	5 43	5 30	50	7 39	7 02	70	13 09	11 87
30	5 49	5 35	51	7 55	7 16	71	13 65	12 33
31	5 55	5 40	52	7 71	7 31	72	14 27	12 83
32	5 61	5 45	53	7 87	7 47	73	14 95	13 37
33	5 67	5 52	54	8 04	7 62	74	15 67	13 96
34	5 73	5 57	55	8 23	7 79	75	16 49	14 60
35	5 80	5 64	56	8 42	7 96	76	17 41	15 31
36	5 87	5 70	57	8 62	8 13	77	18 44	16 08
37	5 94	5 77	58	8 84	8 32	78	19 63	16 95
38	6 02	5 83	59	9 07	8 52	79	20 96	17 92
39	6 10	5 90	60	9 32	8 73	80	22 45	19 03
40	6 18	5 98						

Tarif No. 6.

PRIME ANNUELLE

Pour l'Assurance de $100, *payable à l'âge de* 50 *à* 60, *ou avant, en cas de mort.*

SANS PARTICIPATION.

Age.	A la cinquantaine ou au décès.	A la soixantaine ou au décès.	Age.	A la cinquantaine ou au décès.	A la soixantaine ou au décès.	Age.	A la cinquantaine ou au décès.	A la soixantaine ou au décès.
20	$2 89c	$2 22c	31	$4 90c	$3 26c	41	.....	$5 16c
21	3 01	2 29	32	5 20	3 39	42	.....	5 47
22	3 14	2 37	33	5 53	3 53	43	.....	5 81
23	3 28	2 45	34	5 91	3 68	44	.....	6 20
24	3 43	2 53	35	6 33	3 84	45	.....	6 64
25	3 59	2 62	36	6 82	4 01	46	.....	7 15
26	3 77	2 72	37	7 38	4 20	47	.....	7 73
27	3 95	2 81	38	8 03	4 40	48	.....	8 41
28	4 16	2 92	39	8 80	4 36	49	.....	9 21
29	4 38	3 02	40	9 73	4 88	50	.....	10 17
30	4 63	3 14						

Tarif No. 7.

LES DOTATIONS POUR ENFANTS.

La prime pour assurer $100 payable à un Enfant en arrivant à l'âge de 21 ans.

Sans Remboursement.			Avec Remboursement
Age.	Versement.	La prime annuelle.	La prime annuelle.
1	$35 92c	$3 07c	$3 56c
2	40 44	3 35	3 82
3	44 76	3 66	4 10
4	48 15	3 98	4 42
5	51 31	4 34	4 78
6	54 07	4 74	5 18
7	56 66	5 20	5 65
8	59 15	5 72	6 18
9	51 64	6 34	6 80

EXEMPLE.—Par le versement d'une somme de $35 92c. ou par un paiement annuel de $3 07c. une personne peut assurer à un Enfant d'un an, ou moins une somme de $100 pourvu qu'il arrive à l'âge de 21 ans.

Comme par ces tarifs la Compagnie Française désireuse d'établir une agence au Canada, pourra connaître si elle a ou non intérêt à exploiter cette branche et si elle peut entrer en concurrence avec les Compagnies Anglaises dans cette contrée, nous n'en disons pas davantage, nous contentant d'affirmer toute fois qu'il serait utile que cette branche fut exploitée comme celle des assurances contre l'incendie, attendu que d'après les comptes rendus que nous avons sous les yeux, les Compagnies anglaises au Canada, ont réalisé des bénéfices fort importants, par la raison qu'il est peu de pays au monde où l'assurance sur la vie soit aussi en faveur que dans cette partie de l'Amérique.

XIII.

ASSURANCES MARITIMES.

Deux assurances maritimes sont exploitées ici avec un égal succès.

Ce sont les assurances d'outre mer sur tous les ports du monde ;

Et les assurances de la navigation sur les lacs, qui ne sont en définitive que de petites mers, modestement appelées des lacs.

Quant à l'importance de la navigation d'outre mer nous croyons que les lignes suivantes extraites d'un ouvrage sur l'*Empire Britannique* publié par M. le Baron Ch. Dupin, Sénateur, ancien Inspecteur Général du Génie Maritime de France, seront d'un grand intérêt pour les hommes compétens.

" Passons, dit-il, à la partie la plus importante pour la puissance navale de l'Empire Britannique."

" La Nouvelle-Bretagne est l'objet d'une prodigieuse navigation. Les résultats qu'elle présente sont donnés par le ministère du commerce pour chacune des colonies dont se compose cette grande contrée, ainsi que pour les autres possessions extérieures. Nous avons réuni (comptes de la dernière année) le tonnage total des navires employés, y compris les voyages répétés."

" Afin de multiplier les termes de comparaison, nous avons fait le même travail pour l'Inde et l'Australie."

" *Parallèle de trois grandes navigations capitales pour l'Angleterre.*"

" (Entrée plus sortie des navires de commerce.)"

" Possessions Britanniques.	Population.	Tonnage.
Inde et Ceylan.....	137,000,000	6,937,188
Australie.....	1,358,381	2,794,649
Nouvelle-Bretagne.....	3,294,510	12,208,684

" Ce tableau ne présente pas de résultats qui parlent aux yeux des personnes peu versées dans le parallèle des grands nombres ; mais tout le monde comprendra une progression que nous allons rendre sensible dans le court tableau suivant :"

" *Tonnage total annuel de la navigation effectuée pour chaque million d'habitants.*"

" Possessions Britanniques.	Tonneaux de mer.
Inde et Ceylan.....	47,176
Australie	2,057,435
Nouvelle-Bretagne	3,233,019

" Ce simple résumé suffit pour nous montrer l'énorme supériorité de navigation commerciale qui caractérise la Nouvelle-Bretagne, lorsqu'on la compare avec l'Inde et l'Australie, c'est-à-dire avec les deux autres principales possessions de l'empire anglais."

" Il ne suffit pas de voir à quel degré prodigieux est parvenue la

navigation anglo-canadienne : il faut montrer la rapidité de ses progrès."

" Dans le compte générale de la navigation britannique établi pour l'année 1800, au moment où va commencer le dix-neuvième siècle nous trouvons rapportés les éléments de la navigation pour les colonies du nord de l'Amérique, nous les plaçons en regard des résultats analogues présentés l'année dernière au Parlement, et nous craignons qu'on hésite à regarder comme possible l'extrême inégalité que nous allons signaler."

" *Rapprochement de la navigation effectuée dans la Nouvelle-Bretagne, pendant la dernière année du dix-huitième siècle et la dernière année du dix-neuvième, dont les résultats ont été présentés au Parlement.*"

" Année 1800.		Année 1863.	
Entrées.....	34,853 tx.	Entrées.....	1,314,986 tx.
Sorties.....	43,021	Sorties.....	962,874
Totaux.....	78,324 tx.	Totaux.....	2,277,860 tx.

" Ainsi, depuis le commencement du siècle jusqu'à la dernière année dont nous possédons les comptes parlementaires, la grande navigation entre la Métropole et la Grande-Bretagne s'est accrue dans le rapport de 1 à 30 ; tandis que la population ne s'est accrue que dans le rapport de 1 à 5."

" De si vastes progrès, dans un passé qui nous touche immédiatement, sont les garanties du progrès qu'on peut opérer sans aller plus loin que la fin du siècle présent."

" On peut juger maintenant du prix immense que les hommes d'Etats de l'Angleterre doivent attacher à la possession de la Nouvelle-Bretagne, laquelle produit de tels résultats avec une population européenne qui pourtant ne compte encore que 3,500,000 âmes, et qui pourait aisément nourrir *cent millions d'habitants.*"

XIV.

Les chiffres qu'on vient de lire sont une preuve évidente et irrévocable de l'accroissement constant des importations et exportations dans et des ports de l'Amérique Britannique du Nord. Mais pour mieux juger de la navigation canadienne, nous allons citer des chiffres appartenant à la seule possession Anglaise du Canada.

Aperçu Statistique du commerce du Canada, montrant la valeur des exportations et importations en Angleterre, de ses Colonies et autres pays étrangers, ainsi que du tonnage des navires qui y sont arrivés et en sont partis pendant l'année 1860, comprenant dans ce tonnage les navires engagés dans le commerce de l'intérieur.

	COMMERCE.		NAVIGATION.					
			Tonnage des Vaisseaux Britanniques.		Tonnage des Vaisseaux de pays étrangers.		TOTAL.	
	Valeur des Exportations.	Valeur des Importations.	Entrés.	Sortis.	Entrés.	Sortis.	Entrés.	Sortis.
	$	$						
Grande Bretagne	12,839,069	15,859,980						
Colonies de l'Amérique du Nord	723,534	393,864						
Indes Occidentales Britanniques	.....	15,802	2,042,744	1,962,540	2,602,850	2,465,029	4,645,945	4,427,569
Etats-Unis de l'Amérique	20,698,398	17,273,029						
Autres pays étrangers	370,889	905,260						
Totaux	34,631,890	34,447,935						

Tableau Comparatif de la valeur des importations et exportations du Canada, pendant les années 1859 et 1860.

	Exportations.	Importations.	Total des import. et export.	
	$	$	$	
1859	24,766,981	33,555,161	58,322,142	
1860	34,631,890	34,447,935	69,079,825	
Augmentation en 1860	.....	.....	10,757,683	ou 18½ pour cent.

XV.

TABLEAU DES VAISSEAUX britanniques et étrangers, chargés ou non chargés, entrés aux ports de Québec, Montréal, Amherst, New Carlisle, Gaspé, Rimouski et l'Ile Verte, pendant l'année 1860.

PORT DE QUEBEC.

Pays d'où ils viennent.	Chargés.						Non chargés.					
	Britanniques.			De l'étranger.			Britanniques.			De l'étranger.		
	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.
Royaume-Uni	399	251,444	8,890	15	8,376	227	382	232,145	6,575	40	18,411	540
Nouvelle-Ecosse	37	4,589	323	1	260	9	10	4,508	187	2	765	23
Nouveau-Brunswick	27	3,248	252	.....	.....	.....	8	1,139	77			
Terre-Neuve	20	1,459	95	.....	.....	.....	35	8,369	299	2	796	23
Isle du Prince Edouard	1	30	2									
Etas-Unis	5	1,883	49	1	357	9	11	8,138	181	17	11,513	286
Indes Occidentales Anglaises	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	2,445	76			
France	3	776	27	2	814	26	6	2,305	70	3	1,452	41
Espagne	8	3,769	112	1	327	11	43	18,258	546	9	3,872	114
Portugal	6	2,229	73	7	1,120	63	7	2,517	78			
Belgique	.....	.....	.....	5	1,792	57						
Hollande	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	1,336	33	1	453	14
Hambourg	1	354	11	5	2,459	87	.....	.....	.....	2	1,234	32
Brême	.....	.....	.....	1	740	17	.....	.....	.....	1	654	16
Norwège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	47	19,866	619
Suède	.....	.....	.....	1	205	10	.....	.....	.....			
Italie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	3,789	95			
Corse	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	363	10			
Sicile	1	138	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....			
Malte	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	382	16			
Gibraltar	1	438	14	.....	.....	.....	11	3,714	118	15	6,109	184
Afrique	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	9,260	265	1	453	15
Amérique du Sud	.....	.....	.....	.....	.....	.....	17	12,843	313	1	420	15
Ascension	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	2,612	66			
Total	509	270,387	9,856	39	16,450	516	563	314,123	9,005	141	65,998	1,922

PORT DE MONTREAL.

Royaume-Uni	106	84,795	4,207	1	271	9	10	8,324	207			
Nouvelle-Ecosse	38	3,881	184									

Amérique du Sud	.....	.....	.....	.....	.....	.....						
Ascension	.....	.....	.....	.....	.....	.....						
Total	509	270,387	9,856	39	16,159	516	563	314,123	9,005	141	65,998	1,922

PORT DE MONTREAL.

Royaume-Uni	106	84,795	4,207	1	271	9	10	8,324	207			
Nouvelle-Ecosse	38	3,881	184									
Nouveau-Brunswick	7	237	28									
Terre-Neuve	11	1,575	74									
Isle du Prince Edouard	1	49	4									
St. Pierre-Miquelon	.....	.....	.....	1	154	10						
Labrador	13	1,113	67									
Ports d'en Bas—Canada	5	218	18	.....	.....	.....	23	10,303	283	3	1,585	40
Etats-Unis	1	108	5	2	738	18						
Indes occidentales de l'Espagne	3	375	18									
France	2	469	15	1	365	13						
Espagne	1	145	8									
Portugal	1	310	9	1	109	8						
Belgique	.....	.....	.....	5	1,794	60						
Hambourg	1	354	11									
Sicile	1	168	8									
Cap de Bonne Espérance	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	384	14			
Chine—Shanghaie	1	392	13									
Totaux	192	94,189	4,669	11	3,431	118	34	19,011	504	3	1,585	40

PORT DE AMHERST, C. E.

Royaume-Uni	1	93	7									
Nouvelle-Ecosse	65	2,548	306	.....	.....	.....	122	4,927	738	1	91	8
Nouveau-Brunswick	4	220	24	.....	.....	.....	11	741	81			
Terre Neuve	2	85	21	.....	.....	.....	2	119	9			
Isle du Prince Edouard	24	715	105	.....	.....	.....	7	339	47			
Etats-Unis	.....	.....	.....	3	181	24	4	226	18	46	3,319	298
St. Pierre Miquelon	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	22	5
Totaux	96	3,661	463	3	181	24	146	6,352	893	48	3,432	[illegible]

PORT DE GASPE.

Royaume-Uni	20	2,470	158									
Nouvelle-Ecosse	11	750	59	.....	.....	.....	4	372	25			
Nouveau Brunswick	3	367	41	.....	.....	.....	4	208	19			
Terre-Neuve	2	388	16									
Isle du Prince Edouard	1	10	2									
Etats-Unis	1	182	8									

PORT DE GASPE.— *Suite.*

Pays d'où ils viennent.	Chargés.						Non chargés.					
	Britanniques.			De l'étranger.			Britanniques.			De l'étranger.		
	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.	No. de Vaisseaux.	Tonneaux.	Hom.
Italie	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	76	6			
Espagne	7	872	51									
Portugal	2	142	13									
Cap de Verd Islands	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	144	5			
Brézil	1	150	7	.....	.....	.....	1	173	3			
Totaux	48	5,331	355	.....	.....	.....	11	973	64			

PORT DE RIMOUSKI.

Royaume-Uni	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	716	19			
Brême	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	448	12
Norvège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	4,297	131
Totaux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	716	19	12	4,745	143

PORT DE L'ISLE VERTE.

Royaume-Uni	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	648	21	6	2,422	83
Nonvelle Ecosse	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	217	12			
Gibraltar	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	1,071	34
France	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	351	13
Espagne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	364	13
Hollande	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	351	13
Norvège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	886	27
Totaux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	865	33	14	5,445	183

Norvège	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	886	27
Totaux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	865	33	14	5,445	183

RÉCAPITULATION.

PORTS.	VAISSEAUX ARRIVES.						VAISSEAUX PARTIS.					
	Britanniques.		Etrangers.		Total.		Britanniques.		Etrangers.		Total.	
	No.	Tonn'x.	No.	Tonn'x.	No.	Tonn'x.	No.	Tonn'x.	No.	Tonn'x.	No.	Tonn'x.
Québec	1,072	584,510	180	82,448	1,252	666,958	1,119	590,884	174	80,253	1,293	671,137
Montréal	226	113,200	14	5,016	240	118,216	201	106,661	11	4,007	212	110,668
Amherst, C. E.	242	10,013	51	3,613	293	13,626	197	8,208	41	2,871	238	11,079
New Carlisle	117	13,969	2	590	119	14,559	99	11,214	2	573	101	11,787
Gaspé	59	6,304	.....	.....	59	6,304	50	5,349	.....	.....	50	5,349
Rimouski	1	716	12	4,745	13	5,461	1	716	12	4,745	13	5,461
Isle Verte	2	865	14	5,445	16	6,310	2	865	14	5,445	16	6,310
Totaux	1,719	729,577	273	101,857	1,992	831,434	1,669	723,897	254	97,894	1,923	821,791

XVI.

TABLEAU du tonnage des bâtiments canadiens et américains entrés et sortis aux ports ci-dessous désignés, montrant les relations (sans compter les traverses) qui ont eu lieu par navigation intérieure entre le Canada et les Etats-Unis, durant l'année 1860.

RECAPITULATION.

	ENTRES.		SORTIS.		TOTAUX.	
	Canadiens.	Américains.	Canadiens.	Américains.	Entrés.	Sortis.
	Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.	Ton'x.
A VAPEUR	844,719	2,124,225	767,485	2,041,835	2,968,944	2,809,320
A VOILES	468,448	376,768	471,158	325,300	845,216	796,458
Totaux	1,313,167	2,500,993	1,238,643	2,367,135	3,814,160	3,605,778

ENTRÉS ET SORTIS.

Bâtiments à vapeur Canadiens	1,612,204	2,551,810
do voiles do	939,606	
Bâtiments à vapeur Américains	4,166,060	4,868,128
do voiles do	702,068	
Entrés et sortis suivant le tableau ci-dessus		7,419,938
AJOUTEZ do do de bâtiments Océaniques		1,653,225
Grand Total	Tonneaux	9,073,163

Or de 1860 à 1865 la période des cinq années a été toujours croissante, comme le prouve le tableau récapitulatif ci-dessous, extrait du rapport de la Chambre de Commerce de Montréal.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

au port de Montréal.

Année.	Vaisseaux allant en mer.		Valeur des Export.	Valeur des Import.	Année.	Vaisseaux allant en mer.		Valeur des Export.	Valeur des Import.
	No.	Ton.				No.	Tonn.		
			$	$				$	$
1833..	133	30,769	1,691,360	3,475,648	1849..	144	37,425	1,935,592	6,749,636
1834..	89	20,259	800,076	2,234,544	1850..	211	46,156	1,744,772	7,174,780
1835..	108	22,873	1,080,808	3,783,864	1851..	231	55,660	2,319,228	9,178,840
1836..	98	22,289	1,209,192	4,845,568	1852..	184	45,439	2,727,464	9,245,884
1837..	91	22,668	989,916	3,375,704	1853..	245	59,500	2,983,044	14,014,788
1838..	65	14,441	872,079	2,601,168	1854..	253	70,740	1,833,640	16,221,004
1839..	110	24,311	966,936	5,764,384	1855..	199	48,139	1,910,844	12,372,580
1840..	137	31,266	1,677,124	5,036,676	1856..	232	69,962	3,815,564	16,144,694
1841..	208	50,277	2,737,772	5,663,248	1857..	209	65,712	2,917,340	16,848,540
1842..	172	43,156	1,714,644	8,075,840	1358..	191	70,183	3,042,940	11,584,072
1843..	151	35,682	1,512,192	4,745,540	1859..	193	85,319	3,044,762	15,690,340
1844..	207	49,635	2,992,076	9,902,124	1860..	259	121,599	6,020,715	15,479,453
1845..	210	51,848	2,777,096	10,459,644	1861..	574	261,793	10,415,738	16,814,161
1846..	219	55,566	2,617,220	9,215,632	1862..	571	265,243	8,765,594	20,529,893
1847..	234	63,381	3,363,668	8,253,680	1863..	504	209,224	7,557,799	18,841,885
1848..	162	41,811	1,542,316	6,329,736	1864..	378	161,901	5,654,186	25,651,738

Enfin nous complèterons notre travail de Statistique sur cette question en empruntant au compte rendu de la Chambre commerciale les tableaux qui suivent, qui pourront servir à apprécier l'importance de la navigation intérieure et extérieure du pays, et à démontrer qu'une Compagnie d'assurance maritime aurait une large part à se faire au Canada, en exploitant les risques de mer et de la navigation intérieure.

ARRIVEE DES VAISSEAUX À MONTREAL.

Venant de	1864		1863	
	No.	Ton.	No.	Ton.
Antwerp	8	3,044	7	3,182
Algiers	.....	.....	1	305
Amsterdam	.....	.....	1	602
Ardrossan	7	3,406	7	2,856
Arichat	6	565	5	407
Alicante	.....	.....	2	577
Arbroath	.....	.....	1	255
Aberdeen	.....	.....	2	531
Bordeaux	2	546	5	1,446
Bracelona	.....	.....	1	322

Grand Total.....Tonneaux 9,073,163

ARRIVEE DES VAISSEAUX A MONTREAL.

Venant de	1864		1863	
	No.	Ton.	No.	Ton.
Bergen	3	729	7	2,534
Bo'ness	.....	.....	1	181
Barbadoes	.....	.....	1	139
Burin, Nfld	2	253	1	114
Buffalo	1	204	1	297
Boston	1	730	1	297
Bruce Mines	2	703		
Brockville	3	296		
Cardenas	1	440		
Cleveland	2	713		
Canal	39	9,618	22	4,359
Cadiz	1	372	5	1,560
Cagliari	.....	.....	1	776
Charente	3	722	1	205
Citte	.....	.....	1	116
Cienfuegos	4	890	1	204
Corck	.....	.....	1	366
Cow Bay	.....	.....	2	186
Chicago	.....	.....	2	355
Caraquet	6	261	11	497
Cuba	1	172	1	191
Cardiff	.....	.....	1	405
Canso	11	849	9	767
Détroit	2	502	4	1,271
Dublin	.....	.....	1	411
Glasgow	41	30,318	48	34,252
Genoa	1	314	1	786
Galway	.....	.....	2	837
Granton	.....	.....	1	243
Gloucester	.....	.....	1	781
Greenock	2	1,267	13	5,831
Grangemouth	1	734	1	343
Gibraltar	.....	.....	1	194
Garantumna	.....	.....	1	145
Halifax	11	2,758	24	5,406
Havanna	.....	.....	1	360
Havre	1	203	1	210
Hull	1	399	1	341
Hamburg	1	294	1	681
Hartlepool	.....	.....	4	883
Kingston	1	500	1	347
London	15	9,934	24	11,216
Liverpool	64	59,702	98	76,444
Lisbon	.....	.....	5	1,792
Leith	.....	.....	2	1,062
Limerick	.....	.....	2	681
Londonderry	1	575	1	270
Louisburg, C. B.	.....	.....	1	199
Labrador	2	137	5	507
Llannelly	3	843		
Marseilles	4	1,221	2	1,023

ARRIVEE DES VAISSEAUX A MONTREAL.

Venant de	1864		1863	
	No.	Ton.	No.	Ton.
Madeira	.....	.....	2	838
Maryport	.....	.....	2	635
Milwaukee	.....	.....	1	427
Matanzas	7	1,452	3	447
Magdalen Islands	.....	.....	3	100
Montréal	3	867	2	544
Malaga	3	643	1	134
Naples	1	750		
Newcastle	2	721	10	2,706
Newport	1	240	2	490
New York	2	1,197		
Oporto	1	233	2	354
Prince Edward Island	.....	.....	2	120
Port Glasgow	.....	.....	1	373
Port Huron	1	378		
Port Stanley	1	307		
Porto Rico	1	122		
Picton	17	2,432	8	1,716
Québec	18	5,194	22	9,589
Rotterdam	1	362	1	203
Sarnia and Cleveland	.....	.....	3	883
Shields	1	431	9	2,500
Swansea	3	1,555	1	338
Sunderland	5	1,711	19	5,067
Sidney	.....	.....	6	954
Shanghai	5	1,766	4	1,527
Sligo	.....	.....	2	457
Sandusky	1	198	1	215
St. Johns	6	760	12	2,059
Starvogee	.....	.....	1	207
St. Carlos	.....	.....	1	329
Sea and Lower Ports	17	1,570	14	826
Toronto	5	1,089	4	860
Trapanni	.....	.....	2	716
Toledo	6	1,460	2	506
Truro	1	289		
Tromsoe	1	485		
Tarragona	1	189		
Villaricos	.....	.....	1	383
Valentia	.....	.....	1	452
Waterford	.....	.....	2	876
Wexford	.....	.....	1	291
Wellington Mines	1	276		
Winter Quarters	12	981	7	486
Totaux	378	161,901	504	209,224

DEPART DE VAISSEAUX DE MONTREAL.

Partis pour	1864		1863	
	No.	Ton.	No.	Ton.
Aberdeen	6	2,015	11	2,772
Bristol	6	1,603	17	5,975
Bordeaux	.....	.....	1	372
Burin	2	253	2	188
Bergen	.....	.....	1	300
Bathurst	2	150	2	138
Bermuda	.....	.....	1	88
Boston	5	1,189	5	1,249
Belfast	1	235		.....
Buffalo	1	330		.....
Causo	5	336	6	437
Cork et Falmouth	6	1,816	73	21,909
Canal	38	6,458	19	2,689
Chicago	.....	.....	2	375
Christiana	.....	.....	1	55
Caraquet	.....	.....	3	90
Cleveland	.....	.....	2	540
Cardiff	.....	.....	1	268
Dublin	.....	.....	3	974
Dundee	4	1,116	9	2,447
Dundalk	.....	.....	2	378
Exetor	3	612		
Glasgow	62	42,032	72	48,639
Galway	.....	.....	1	449
Gloucester	8	2,478	12	4,035
Gays Borugh, N. S	.....	.....	1	37
Halifax	25	4,642	20	2,961
Havenna	2	1,609	1	520
Harbor Grace	.....	.....	2	240
Hamilton	1	320		.....
Ipswick	.....	.....	1	204
King read	.....	.....	3	862
London	16	9,681	24	13,028
Liverpool	52	53,421	70	62,215
Leith	1	335	3	950
Londonderry	.....	.....	1	413
Magdalen Islands	.....	.....	3	101
Miramichi	2	178	4	332
Neury	.....	.....	1	360
Newport	2	375	1	165
New York	4	1,034	2	547
Nassau	2	164	3	370
Opporto	.....	.....	1	156
Penarth	.....	.....	3	724
Plymouth	.....	.....	1	213
Perth	.....	.....	1	169
Pictou	6	507	5	601
Port Stanley	1	294		.....
Québec	58	22,243	57	23,964
St. Johns	17	2,084	17	1,911
Stavorg	.....	.....	1	207

DEPART DE VAISSEAUX DE MONTREAL.—*Continué.*

Partis pour	1864		1863	
	No.	Ton,	No.	Ton.
Sea et Ports d'en bas..	26	1,908	15	952
Toronto.....	1	265	2	465
Truro.....	1	299	2	472
Vera Crux.....	1	575		.....
Waterford.....	.....	.....	1	291
Wexford.....	10	993	10	899
Quartiers d'Hiver.....	10	993	10	899
Yarmouth	.....	.....	1	191
Totaux.....	378	161,901	504	209,224

XVIII.

Par les tableaux de Statistique qui précèdent, nous pensons avoir établi de la manière la plus évidente que les assurances maritimes trouveraient sur cette place, des éléments considérables de succès.

Parlons maintenant du tarif perçu par les Compagnies Anglaises ou Américaines.

Tarif pour 1864.

DU 1er. MAI AU 31 AOUT.

Navigation intérieure du Canada par le St. Laurent et les Lacs.

De Montréal à	Prime sur $100. 1er Classe.	2e Classe.	3e Classe.	De Montréal à	Prime sur $100. 1er Classe.	2e Classe.	3e Classe.
	$ c.	$ c.	$ c.		$ c.	$ c.	$ c.
Amherstburg	1.75	1.40	1.10	Port Stanley	1.75	1.40	1.10
Albany	0.71	0.63	0.50	Port Sarnia	1.88	1.48	1.15
Bruces (Mines de)	1.88	1.30	1.04	Port Robinson	1.38	0.88	0.75
Burlington	0.63	0.50	0.54	Port Dover	1.63	1.28	1.02
Beauport	1.00	0.75	0.63	Port Ryerse	1.63	1.28	1.02
Belleville	1.00	0.75	0.55	Port Burwell	1.75	1.40	1.10
Chatham	1.75	1.40	1.10	Port Rowan	1.63	1.28	1.02
Chicago	2.38	1.78	1.35	Port Colborne	1.38	0.88	0.75
do via Collingwood	2.00	1.38	1.09	Port Dalhousie	1.38	0.88	0.75
Cobourg	1.13	0.75	0.67	Port Hope	1.38	0.88	0.75
Collingwood	1.63	1.00	0.88	Port Bruce, Lac Erie.	1.75	1.40	1.10
Détroit	1.75	1.40	1.10	do Lac Huron.	2.25	1.69	1.30
Goderich	2.10	1.57	1.22	Picton	1.00	0.68	0.55
Hamil on	1.38	0.88	0.75	Prescott	0.75	0.50	0.50
Hawkesbury	0.72	0.45	0.36	Québec	0.72	0.45	0.36
Kingston	0.75	0.50	0.50	Ste. Catherine	1.38	0.88	0.75
Milwaukee	2.30	1.71	1.30	St. John	0.63	0.50	0.50
do via Collingwood.	1.94	1.34	1.06	Saginan	2.10	1.57	1.22
Niagara	1.38	0.88	0.72	Toronto	1.38	0.88	0.75
New York	0.75	0.63	0.50	Thorold	1.38	0.88	0.75
Ottawa	0.72	0.45	0.36	Whiby	1.38	0.88	0.75
Oshawa	1.38	0.88	0.75	Welland	1.78	0.88	0.75
Oswego	1.13	0.75	0.67	Windsor	1.75	1.48	1.10
Oakville	1.38	0.88	0.75	Whitehall	0.63	0.50	0.50
Port d'Arlington	1.38	0.88	0.75				

NOTA.—Les marchandises sur le pont payent double du prix que celles placées dans l'intérieur du vaisseau.

3. % de concession sont faits sur les prix ci-dessus, équivalent au dividende d'autres Compagnies.

1re. Classe.—Grains, semences, sucre, chanvre, tabacs, huile en pains, fromages, fleur de blé, seigle, savon, potasse, sel, charbon, minéraux, ciments, cruches et porcelaines, fer en feuille etc., poëles et quincaillerie, instruments de musique, balais de maïs, peaux sèches, meubles.

2o. Classe.—Fleurs ou farine, machinerie, instruments agricoles, voitures, verre, fruits, végétaux, viandes salées, chandelles, cotons, cuirs.

3o. Classe.—Bœuf, salaisons, pois, suif, lard, poisson, huile et liqueurs en détail, bois, douves, peau vertes, animaux vivants, melasses en barrils, fer pour rails de chemin ferrés, fer de construction, fer de fonte, cuivre en barre. Avis important: *Les assurances contre le feu sont également souscrites aux prix courants ordinaires des Tarifs.*

Les assurances contre les risques de mer sont ici fort élevées eu égard à la saison, au genre de marchandises et à la qualité du navire.

En moyenne l'assurance maritime qui comprend deux saisons, l'une du 1er Mai au 1er Septembre et l'autre du 1er octobre au 30 Avril, s'établit comme suit :

Durant la belle saison qui est du 1er Juin au 1er Août et parfois Jusqu'au 1er Septembre par *Steamer* et selon le genre de marchandises et leur susceptibilité, $1\frac{1}{2}$ à $2\frac{1}{2}$ jusqu'à 3 %.

Par voilier de 2 à $3\frac{1}{2}$ %.

Durant la saison d'hiver les assurances sont plus onéreuses et varient entre 2 et 4% selon que les marchandises et les vaisseaux sont dirigés sur des ports considérés comme plus ou moins dangereux.

Ce qu'il y a de certain c'est que pendant qu'à Paris nom faisions l'année dernière assurer nos marchandises par voilier partant du Hâvre au 15 avril, au taux de $\frac{3}{4}$ p.% on payait aux Compagnies canadiennes pour le même genre de marchandises expédiées sur des vaisseaux de même classe, $2\frac{1}{2}$ et 3%.

Du reste comme nous l'avons dit c'est encore là que doit agir avec prudence l'agent d'une Compagnie et savoir en se basant sur les habitudes suivies par les autres compagnies, si les risques offerts doivent être ou non acceptés.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En conclusion du travail qui précède et que nous avons tâché de faire aussi clair, aussi lucide et surtout aussi pratique que possible, disons quelques mots sur notre propre manière de voir la question, et ce qui, d'après nous, et d'après les conseils expérimentés des personnes Honorables qui nous ont aidés de leurs encouragements, devrait être mis en pratique par la Compagnie qui fonderait une de ses Succursales au Canada.

Disons tout d'abord qu'il est essentiel que la Compagnie laisse à ses agents et aux membres du conseil de surveillance et des directeurs, un pouvoir assez grand pour pouvoir régler immédiatement et d'après le mode suivi jusqu'à ce jour par les Compagnies Anglaises, les sinistres causés soit par les risques du feu, soit par ceux de la vie, soit enfin les sinistres maritimes.

Reconnaissons surtout que les *risques d'incendie doivent être payés en Canada*, et que jamais une Compagnie ne pourra élever la prétention de solder les sinistres à Paris ou en dehors de la Province.

Quant aux risques maritimes, il serait convenu que les règlements, rapports, etc, etc, pourraient être dressés au Canada mais adressés au siège de la Cie. qui ferait tenir son mandat soit à Paris, soit à Londres, soit à Montréal.

Les assurances sur la vie pourraient au besoin être réglées de la même manière.

Mais nous ne saurions trop insister sur la nécessité absolue du règlement sur les lieux mêmes des pertes d'incendie.

Au surplus une Compagnie Française, comptant à la tête de son administration des hommes de premier mérite saura bien qu'un des principaux motifs d'insuccès, serait de froisser les usages reçus et si religieusement observés par les sociétés Anglaises et Américaines en exercice depuis plus de trente ans dans cette contrée.

Nous le répétons, car nous ne ne saurions trop le dire, nous avons la certitude, qui se trouve partagée par la plus grande partie des hommes les plus honorables et de la plus haute respectabilité de cette contrée, *il est indubitable qu'une Compagnie Française doit nécessairement arriver ici à des résultats inespérés.* Mais il faut qu'elle sache écouter les conseils d'hommes désintéressés, viel-

lis dans les affaires et en situation de ne pouvoir jamais induire à erreur la société commerciale qu'ils honoreraient de leur patronage.

A cet égard nous sommes en droit d'affirmer que les noms des hommes marquants inscrits dans les pages qui précèdent, comme devant patroniser la future Compagnie Française, remplissent toutes les conditions requises pour donner à tous, confiance, sécurité et certitude de succès.

Et quant à nous, qui avons employé pour la réussite de cette utile entreprise toute l'énergie dont la Providence nous à doué, nous serons heureux de voir nos efforts récompensés, car nous aurons ainsi rendu service au commerce, à l'industrie, aux riches, aux pauvres, et en général à tous ceux qui cherchent pour leur pays soit d'origine, soit d'adoption, le progrès, la civilisation et la prospérité.

JULES FOURNIER.

Montréal, 1er Mai 1865.